

Dijon le 17 décembre 2013



**A Madame la Directrice Académique
Présidente du comité de suivi de la réforme
des rythmes dans les écoles primaires de
Côte d'Or
DSDEN de Côte d'Or
Site Clémenceau
2G rue Général Delaborde
21000 Dijon**

Madame la Directrice Académique, présidente du comité du suivi départemental,

Alors que notre comité national de suivi de la réforme des rythmes s'apprête à rendre un rapport d'étape à Monsieur le ministre, je me permets de vous adresser des préconisations qu'il me semble nécessaire de reprendre à notre compte.

Les conseils d'écoles doivent être entendus.

Lorsque localement la nouvelle organisation de la semaine est arrêtée, il est difficile par la suite de dépasser les oppositions pour réussir la mise en œuvre. Il faut donc mener un travail de concertation en amont.

Le SE-UNSA 21 rappelle le rôle de proposition des conseils d'école et vous demande, en tant que directrice académique des services de l'Education Nationale d'engager les partenaires à se remettre autour de la table lorsque les propositions du conseil d'école et de la municipalité sont différentes.

Du temps pour les enseignants et les directeurs.

Les enseignants, et tout particulièrement les directeurs, sont au cœur du fonctionnement de l'école. Il faut leur donner du temps dans la phase d'élaboration du projet comme au moment de sa mise en route.

Le SE-UNSA 21 demande que du temps de concertation soit à nouveau libéré cette année pour les écoles entrant dans la réforme en 2014, et que le mois de septembre soit allégé au maximum de remontées de projets divers, d'enquêtes et des réunions ou animations pédagogiques, afin de permettre aux directeurs et à leurs équipes d'être disponibles pendant cette période de transition.

Information des familles par les Mairies.

L'organisation de l'école est modifiée. Les horaires changent et ne sont pas nécessairement identiques chaque jour. Un nouveau temps, destiné à tous les enfants et placé sous l'égide de la municipalité, apparaît. Autant de nouveaux repères à prendre en compte pour les familles.

Le SE-Unsa demande que les municipalités s'astreignent à réunir les familles pour leur présenter l'organisation, les modalités d'inscription et les contenus des temps d'activités périscolaires.

L'organisation quotidienne avec les enseignants et directeurs.

Au moment de la mise en route, les équipes enseignantes aident les élèves à se repérer, répondent à des questions des familles, gèrent le partage d'espaces et parfois aident à trouver des adaptations de dernières minutes.

Le SE-Unsa demande que les Municipalités informent et consultent les équipes sur l'organisation quotidienne.

Ces préconisations sont centrées sur les équipes pédagogiques. Elles pourront venir compléter d'autres points identifiés par les travaux de notre comité, tels que la nécessité de l'appropriation collective de l'enjeu d'une semaine de classe avec cinq matinées, le besoin d'accompagnement des communautés éducatives dans la lecture du décret et de ses possibilités, ou encore le risque de confusion entre activités éducatives bénéfiques et hyperactivité pour les TAP.

Franck DELETRAZ
Secrétaire départemental